

- le deuxième (appartement T2) se situe dans une petite résidence, au bourg de Mably et est destiné à des personnes acceptant une vie éloignée du centre ville.

Le financement :

L'accueil en appartement de transition est une mission du SAVS et à ce titre, le Conseil Général de la Loire alloue annuellement une dotation au SAVS.

La personne accueillie règle le loyer et les charges afférentes au logement.

Il lui est demandé, une participation financière mensuelle de 23.50 € (pour 2008) pour l'accompagnement par le SAVS.

La procédure d'admission :

La personne qui sollicite une admission en appartement de transition doit déposer un dossier de candidature auprès du SAVS.

Elle doit également déposer et obtenir auprès de la CDAPH une demande **d'orientation en SAVS**.

Une visite des appartements et des locaux du SAVS et un entretien avec les travailleurs sociaux seront proposés systématiquement à tous les candidats.

L'équipe du SAVS s'assure que la personne accueillie adhère complètement à son projet et s'y impliquera activement, conditions indispensables au bon déroulement de l'expérimentation.

Le personnel :

L'équipe médico-sociale du SAVS se compose de :

- trois travailleurs sociaux qui ont en charge le suivi des bénéficiaires du service et la coordination des actions menées auprès de lui.
- un ergothérapeute.
- Un psychologue.

Les dispositifs ADEP SAMAD'AV (auxiliaire de vie) et SAMAD (soins à domicile) peuvent en cas de besoin compléter ce dispositif d'accueil en appartement de transition.

L'association, outre les dispositifs de maintien à domicile, gère également un foyer d'accueil médicalisé : FAM ADEP Foyer Alain Lefranc.

Association d'Entraide des Polios et Handicapés

Siège Social :
Hôpital Raymond Poincaré – GARCHES

Siège Administratif :
194, rue d'Alésia
75014 PARIS
Tél : 01.45.45.40.30



SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie
Sociale

Accueil en appartement de transition

ADEP- Roanne

SAVS-AMARYLLIS
15 rue Raoul Follereau
42300 Roanne

Tél : 04.77.23.95.15

Fax : 04.77.71.41.18

E mail : adep-roanne@wanadoo.fr
Site internet : www.adep-roanne.org

SAVS
APPARTEMENT DE TRANSITION
Ou d'EXPERIMENTATION

Le projet :

Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

- Permettre à des personnes souffrant d'un handicap à la suite d'un accident ou d'une maladie, d'expérimenter la vie à domicile afin d'évaluer les dispositifs tant matériel qu'en aide humaine qui faciliteront leur retour ou leur maintien à leur domicile.
- Permettre à des personnes n'ayant jamais vécus seules à domicile (hébergement en famille, institution), de faire cette expérience et de pouvoir ainsi orienter leur projet de vie.
- Permettre à des personnes handicapées vivant à domicile dans des conditions non satisfaisantes de renouveler cette expérience dans des conditions adéquates et adaptées au handicap.
- Offrir un accueil temporaire à des personnes handicapées dont le projet de vie à domicile a été évalué par le SAVS, dans l'attente de l'obtention d'un logement adapté.

Le Public :

Cet accueil temporaire concerne les personnes :

- en situation de handicap physique reconnu par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie).
- désireuses d'expérimenter la vie à domicile et de s'impliquer totalement dans ce moment d'accueil temporaire.
- bénéficiant d'une orientation SAVS par la CDAPH.
- issues d'un hébergement à domicile, ou d'une structure collective.
- ne souffrant pas de trouble ou déficit mental moyen ou sévère.

Les appartements de transition accueillent prioritairement des personnes originaires du département de la Loire. Il est toutefois possible sous certaines conditions d'accueillir des personnes hors département.

L'encadrement et le rôle du SAVS :

L'accueil en appartement de transition est indissociable d'un suivi social par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'ADEP. Le SAVS aide la personne à vérifier ses capacités à vivre de façon autonome et s'assure de la sécurité de la personne pendant le déroulement de l'expérience.

Le SAVS travaille à partir de l'élaboration d'un projet individualisé réalisé avec le bénéficiaire, sur plusieurs champs d'intervention :

- gestion administrative, budgétaire
- organisation de la vie quotidienne, des loisirs.
- mise en place des dispositifs d'aide humaine (auxiliaire de vie, service de soins à domicile)
- repérage dans la ville
- recherche de loisirs adaptés....

Si l'expérimentation conclue à une orientation du bénéficiaire vers une vie à domicile, et si celui-ci désire s'installer sur la région roannaise, le SAVS peut alors l'accompagner dans la recherche d'un appartement adapté et poursuivre son suivi

Les moyens :

L'ADEP peut mettre à disposition deux logements de transition adaptés à l'accueil des personnes handicapées :

- l'un se situe au rez de chaussée de la résidence Amaryllis. C'est un grand T2 qui peut également convenir à une vie de couple.

La proximité avec les locaux de l'ADEP permet au bénéficiaire d'accéder très facilement à d'autres services (activité de jour, restauration au foyer, service de soins, auxiliaires de vie).

Il est mis à disposition pour une période de 6 mois, renouvelable une fois.